CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Vie Locale Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat 137 93

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): M. JEAN-CLAUDE FERAUD

OBJET : Centres sociaux : 5ème répartition des crédits de fonctionnement - Exercice 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux centres sociaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône a décidé de poursuivre sa politique en faveur des centres sociaux définie par la nouvelle convention-cadre 2018-2021, approuvée par la Commission permanente du 15 décembre 2017.

A ce jour, 97 centres sociaux bénéficient de l'agrément «centre social» délivré par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (dont 83 éligibles à la convention-cadre). 58 sont implantés dans Marseille et 39 dans 19 autres communes du département.

Les demandes de subventions de cette cinquième répartition en fonctionnement intéressent :

- l'animation globale et la coordination de 2 structures localisées à Marseille et Miramas ;
- 3 projets spécifiques présentés par 2 structures situées à Marseille et Port-de-Bouc.

Conformément aux tableaux annexés au présent rapport, il est proposé d'allouer à 5 centres sociaux agréés du département, au titre de l'année 2020, un total de 31 154 €répartis comme suit :

- 25 654 €au titre de l'animation,
- 5 500 €pour les projets spécifiques.

En outre, il est proposé à la Commission permanente d'annuler la subvention de 2 000 € octroyée par la délibération n°40 du 24/07/2020 à la MPT Bompard, équipement social non couvert par la convention cadre des centres sociaux et de l'animation de la vie sociale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL